

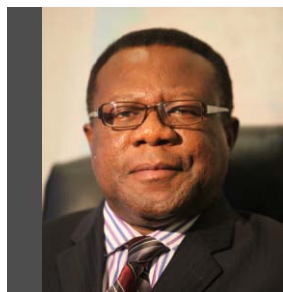


Capacités africaine

numéro 3 | mai - juin 2014

Dans ce numéro:

Le Mot du Secrétaire Exécutif | La subvention de l'ACBF permet au MEFMI de renforcer de solides capacités en gestion financière | Renforcement des capacités au Rwanda | L'ACBF aide le Conseil des entreprises de l'Afrique de l'Est à réaliser l'intégration économique | Partenariat de l'ACBF avec le département australien des Affaires étrangères et du Commerce | Le G20 peut impacter plus positivement les Africains moyens | La Communauté africaine de pratiques (AfCoP) publie 4 mémoires sur les connaissances et 6 études de cas | Le CG plaide pour de meilleures capacités de mobilisation des ressources intérieures



Le Mot du Secrétaire Exécutif

Chers amis

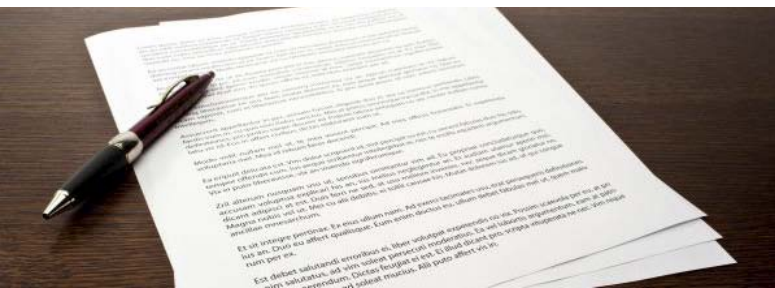
Bienvenue à cette troisième édition de notre bulletin. La réunion annuelle de notre conseil des gouverneurs s'est tenue les 26 et 27 juin 2014 à Dakar, Sénégal, sous le thème : « Renforcer les capacités pour la mobilisation des ressources intérieures ». Nous avons fait nos adieux à notre présidente, Mme Ngozi Okonjo – Iweala, ministre chargée de la coordination de l'économie et ministre des Finances de la République fédérale du Nigéria et souhaité la bienvenue à M. Christian Magnagna, ministre du Budget de la République Gabonaise comme nouveau président. Les questions essentielles abordées lors des travaux et dans les discours liminaires ont réaffirmé le choix stratégique du renforcement des capacités pour l'Afrique avec une attention à la mobilisation de ressources afin de tirer parti des résultats

et des impacts des opérations. La collaboration permanente avec les partenaires stratégiques a été également jugée bénéfique au renforcement de la mise en œuvre et aux activités opérationnelles de la Fondation.

Les forums de haut niveau au cours desquelles ont été abordés les besoins et déficits de capacités de mobilisation des ressources intérieures et les flux financiers illicites ont mis l'accent sur la croissance des économies africaines marquée par l'explosion de la jeunesse et du secteur informel. Au cours des discussions, l'ACBF a été encouragée à trouver les voies et moyens de partager les connaissances entre les pays et d'assurer une meilleure compréhension de la structure des différentes économies ainsi que l'intervention la plus efficace et appropriée pour chacun des pays. Le communiqué final de la réunion est donné dans la section spéciale du présent bulletin ou en ligne : <http://www.acbf-pact.org/images/docs/ACBF-BOG-2014-Communique.pdf>. Nous remercions le Gouvernement du Sénégal pour son hospitalité et d'avoir abrité la rencontre.

Les activités ont porté également sur la signature d'une convention de subvention de 1,2 million USD pour deux ans avec l'Institut de gestion macroéconomique et financière de l'Afrique de l'Est et australe (MEFMI). Nous avons également pris part à la conférence du G20 et développement à Brisbane, abritée par l'université Griffith d'Australie en partenariat avec l'Institut Lowy de politique internationale. La conférence a été l'occasion de revisiter les relations entre le G20 et le développement de l'Afrique et la manière de collaborer à la recherche de solutions aux défis de développement de l'Afrique.

Au cours des deux prochains mois, nous envisageons d'organiser deux activités essentielles. Nous préparons un atelier à Addis-Abeba sur la validation des documents d'orientation ayant trait aux relations États-Unis – Afrique. Cet événement entre dans le cadre du prochain sommet États-Unis-Afrique qui se tiendra les 5 et 6 août 2014 aux États-Unis d'Amérique. La réunion de notre Conseil d'administration aura également lieu du 13 au 15 août 2014.



NOS ACTIVITES

La subvention de l'ACBF permet au MEFMI de renforcer de solides capacités en gestion financière

La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique a signé le 28 mai 2014 à Harare un accord de subvention de 1,2 million USD avec l'Institut de gestion macroéconomique et financière de l'Afrique de l'Est et australe (MEFMI). Le projet intitulé MEFMI Phase IV, vise à améliorer la gestion macroéconomique et financière des Etats membres d'Afrique de l'Est. La subvention appuiera sur deux ans la gestion des politiques macroéconomiques, encouragera et approfondira la stabilité financière et renforcera les moyens de gestion de la dette dans un échantillon de pays. Les principaux bénéficiaires membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est sont l'Angola, le Mozambique, la Namibie, le Rwanda, le Zimbabwe, le Kenya, le Botswana et le Swaziland.

L'aide de l'ACBF au MEFMI couvre une période de 20 ans, remontant à 1994, année à laquelle l'appui a commencé avec le prédécesseur du MEFMI, l'Initiative de l'Afrique de l'Est et australe pour la gestion de la dette et des réserves (ESAIDARM). Celle-ci a été lancée à un moment

crucial en vue de constituer des capacités permettant aux pays membres de formuler et mettre en œuvre efficacement des politiques macroéconomiques et financières. Au fil des ans, les programmes du MEFMI ont porté sur le renforcement de la transparence dans la gestion des ressources publiques par la formation dans les fonctions financières et macroéconomiques essentielles y compris la gestion de la dette et les opérations de banque centrale. L'ACBF a également aidé les membres du MEFMI à élaborer des outils de renforcement des capacités pertinents tels que le logiciel du système de contrôle des capitaux privés qui, aujourd'hui, permet de saisir et rassembler l'information sur les flux des capitaux privés étrangers. Actuellement, 10 pays membres utilisent le système et sont en train d'élaborer des manuels sur les dépenses publiques et la gestion financière, la modélisation macroéconomique et la prévision. À travers son programme de bourses, l'Institut a constitué une base solide de 94 chercheurs qui servent de personnes-ressources en interne.

Réforme de la gestion de la dette publique

Les interventions appuyées par l'ACBF dans les phases antérieures du MEFMI ont enregistré quelques succès. La première concerne la réforme du cadre juridique et institutionnel de gestion de la dette publique des Etats membres. Grâce à l'intervention de la Fondation, il y a une meilleure coordination entre la gestion de la dette publique et les politiques budgétaires et monétaires. Elle a permis aussi de renforcer les capacités des pays bénéficiaires à améliorer la gouvernance de la dette et la gestion de la dette publique. Ces succès ont largement milité en faveur de l'approbation de la dernière subvention. Au cours de la phase III par exemple, le

programme macroéconomique a aidé à améliorer la coordination des politiques ainsi que l'analyse macroéconomique des bénéficiaires. L'appui au secteur financier a augmenté les émissions d'obligations d'État et les opérations sans effet sur la trésorerie de la région. Par ailleurs, les pays qui ont institutionnalisé l'analyse de la soutenabilité de la dette ont connu un faible risque de surendettement.

Justification du projet

La nouvelle subvention se justifie également par le fait que les pays membres du MEFMI continuent de faire face à certains défis de la crise financière mondiale. Au nombre de ces derniers, l'augmentation soudaine des prix des denrées alimentaires et du pétrole ainsi que l'impact de la dette de la zone euro. En dépit de ces crises planétaires, les pays du MEFMI se sont relativement bien comportés en raison de leurs conditions macroéconomiques stables. Compte tenu de l'état peu développé des secteurs financiers de ces pays, ils ont encore besoin de l'assistance en matière de renforcement des capacités afin de mettre en place un système financier robuste. Des enseignements tirés de MEFMI III, on note la nécessité de privilégier davantage les activités nationales, améliorer le suivi des résultats et la pérennité financière. Le MEFMI est un des trois projets régionaux appuyés par l'ACBF. Les deux autres sont l'Institut ouest africain de gestion financière et économique pour l'Afrique de l'Ouest anglophone et le Programme de renforcement des capacités de gestion et de la dette de l'Afrique centrale. Les gouvernements suédois et norvégien, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement sont les autres partenaires intervenant dans le financement du projet.

ARTICLE

Renforcement des capacités au Rwanda

L'ACBF a été un allié stratégique du gouvernement rwandais auquel elle a facilité l'émergence d'un cadre national de renforcement des capacités. Dès le début de l'année 2000, la Fondation a investi près de 11 millions USD dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes complets et coordonnés. L'investissement a eu

un impact positif sur l'exécution et le suivi de la stratégie de développement national du Rwanda.

L'ACBF a été la première organisation internationale à aider le Rwanda immédiatement après le génocide de 1994. À l'époque, le ministère de l'Économie et des Finances était confronté à d'énormes problèmes de renforcement des capacités et de rétention des effectifs. Le pays avait hérité de peu de compétences et les établissements de formation avaient un impact limité en raison de l'insuffisance d'enseignants qualifiés, notamment dans l'enseignement supérieur et des programmes d'enseignement peu adaptés aux besoins de l'économie. L'absence de capacités de planification du développement des ressources humaines constituait une autre contrainte majeure.

En 2000, l'ACBF a financé une étude en vue d'évaluer les besoins en capacités de gestion économique et financière du Rwanda. L'étude a proposé la création d'une agence de développement des ressources humaines. L'ACBF a joué un rôle prépondérant dans l'aide apportée MINECOFIN pour l'élaboration d'une stratégie pilote de mise en valeur des ressources humaines dans le cadre de l'assistance des donateurs. L'objectif de l'appui était de créer une masse critique de travailleurs qualifiés en matière de gestion économique et financière du ministère ainsi que de renforcer les capacités institutionnelles de formation, d'analyse des politiques et de valorisation des ressources humaines.

Capacités de gestion des finances publiques

Le Conseil d'administration de l'ACBF a approuvé une subvention de 3 millions USD en appui au programme de renforcement des capacités de gestion des finances publiques du Rwanda. Les premiers bénéficiaires de ce programme sont MINECOFIN, l'Université nationale du Rwanda (NUR), l'école d'études financières et bancaires et l'Institut rwandais de recherche et d'analyse des politiques (RIPAR). L'Agence de développement des ressources humaines (HRDA) a été conçue et créée grâce à l'appui de l'ACBF en vue de devenir l'agence focale des activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre des programmes. L'institution est devenue par la suite l'agence de renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines (HIDA), transformée en secrétariat pour le renforcement des capacités du

secteur public et logé au ministère de la Fonction publique et du Travail. La subvention de l'ACBF a accompagné la formation de près de 270 agents du secteur public leur permettant ainsi de rester en réseau et d'être efficaces dans leur travail.

Cadre de renforcement des capacités

Compte tenu des énormes défis auxquels le pays est confronté et reconnaissant que les interventions de renforcement des capacités se déroulent sur le long terme et qu'elles sont multisectorielles, le Rwanda a demandé la poursuite de l'appui de l'ACBF et d'autres donateurs dont la Banque mondiale, en vue d'élaborer un cadre général de renforcement des capacités. Celui-ci fixe la vision, la stratégie et le plan permettant de lier le Document de stratégie de réduction de la pauvreté à d'autres réformes institutionnelles. C'est ainsi que le programme multisectoriel de renforcement des capacités du Rwanda a été élaboré en mai 2007. L'ACBF a contribué au projet pour 4 millions USD par la création d'un secteur public performant et efficient capable de gérer la transition du pays vers une économie axée sur le service.

Les bénéficiaires clés de ce financement sont l'Institut rwandais d'administration publique et de gestion, l'université nationale du Rwanda, l'école d'études financières et bancaires, l'Institut rwandais de recherche et d'analyse des politiques, le Parlement national rwandais et le Conseil de concertation des organisations d'appui des initiatives de base, une organisation ombrelle de la société civile. Cette réalisation est conforme au plan de développement du gouvernement visant à renforcer les capacités institutionnelles et humaines pour une prestation et un suivi efficace dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté et de développement économique.

L'ACBF a également appuyé des institutions non étatiques par l'approbation d'une subvention de 1,7 million USD destinée au projet de renforcement des capacités du secteur privé. Le projet, lancé en fin 2008, a renforcé les capacités de la fédération du secteur privé afin qu'elle continue à jouer un rôle essentiel dans la défense, la sensibilisation et l'offre de possibilités de renforcement des capacités à différents groupes économiques, dont les femmes.

En 2012, l'ACBF a approuvé une subvention de 2,15 millions USD en vue de renforcer les capacités de l'institution de recherche et d'analyse des politiques (IPAR-Rwanda), un groupe de réflexion indépendant créé en mai 2008. IPAR est la seule institution indépendante participant à la recherche et l'analyse des politiques ainsi qu'au renforcement des capacités au Rwanda. Avec l'aide de l'ACBF, il a renforcé les capacités de diverses manières. En sa qualité de ce groupe de réflexion indépendant, la demande de services qu'elle reçoit a augmenté de même que sa clientèle. Le Rwanda a été cité parmi les pays africains ayant utilisé les subventions de l'ACBF de manière judicieuse avec, à la clé, des résultats impressionnants. L'ACBF est fière d'avoir joué un rôle déterminant dans la réussite transformatrice du Rwanda.

RESULTATS

L'ACBF aide le Conseil des entreprises de l'Afrique de l'Est à réaliser l'intégration économique

Le Conseil des entreprises de l'Afrique de l'Est, organisme faîtière du secteur privé de la région, a été à l'avant-garde de la participation du secteur privé dans la marche vers l'intégration économique. Le conseil sert de plate-forme de défense des politiques, aux opportunités d'affaires ainsi qu'à leur promotion pour les membres. L'appui de l'ACBF au conseil basé à Arusha, Tanzanie, a permis de financer une étude visant à approfondir la participation du secteur privé à l'intégration économique de la région. L'objectif global du projet est de doter le conseil de moyens lui permettant de promouvoir et d'influer sur la création d'un environnement des affaires compétitif. De plus, le projet vise à améliorer les capacités humaines et institutionnelles, stimuler la



croissance du secteur privé et élargir sa participation et possibilités d'intégration régionale.

Renforcement de la visibilité d'EABC

Un examen à mi-parcours du projet a été effectué dernièrement. Il a révélé des avancées significatives au cours de la période couverte. À titre d'exemple, la capacité accrue d'EABC à contribuer aux réformes des politiques régionales. Ces dernières ont permis d'instaurer un meilleur environnement des affaires en Afrique de l'Est. Par ailleurs, les projets financés par l'ACBF ont grandement aidé à renforcer la visibilité du conseil. Il produit aujourd'hui des brochures, des magazines trimestriels et des bannières distribués au public dans les cinq pays membres par différents canaux en 2013. Grâce à la publication, EABC s'est fait connaître auprès d'une grande partie des populations de la région. La publicité des entreprises dans le magazine a également aidé à la promotion des entreprises membres, contribuant ainsi à la croissance du secteur privé. Outre son rôle d'outil de commercialisation, le magazine est devenu une source de revenus internes pour le conseil. Son site Web a été réorganisé et est régulièrement mis à jour. Ainsi, de plus en plus de personnes de la sous-région et de par le monde peuvent accéder à une information pertinente sur les acteurs du secteur privé.

Relance du commerce transfrontalier

Avec le cadre consultatif de dialogue de 2012 associant le secteur privé, la zone douanière unique de la CAE, le visa de tourisme unique, la suppression des droits de permis de travail, sont entrés en vigueur de même que l'amélioration des résultats des ports, notamment celui de Mombasa. Les transactions commerciales intra-régionales n'ont cessé de croître comme le montrent les chiffres sur les exportations de chacun des cinq pays du groupe depuis 2010. Le Conseil (EABC) a réussi à faciliter le commerce transfrontalier. Les données sur le commerce de la région révèlent un regain d'activités entre 2010 et 2012. Les chiffres sur les importations de chacun des cinq pays ont également augmenté tandis que les exportations de la région vers le reste du monde se sont accélérées aussi.

Les partenaires et membres du conseil sont aujourd'hui plus que satisfaits des services offerts par son secrétariat, comme l'indiquent certains témoignages. De par la qualité de ses rapports

de recherche et documents d'orientation, EABC présente de meilleures capacités humaines d'après l'étude. Les fonds qu'il génère en interne sont un autre impact positif. La participation du secteur privé au processus d'intégration du conseil prend de l'ampleur. Le secrétaire général de la CAE ainsi que les directeurs des sociétés privées s'engagent aujourd'hui plus qu'avant. Qui plus est, la circulation des personnes, biens et services est rendue plus facile que par le passé. Ce qui se vérifie par l'utilisation des cartes d'identité comme documents de voyage légaux en Ouganda, Kenya et Rwanda et la baisse de certaines barrières non tarifaires comme les barrages routiers.



L'ACBF continue de se faire le champion des initiatives de renforcement des capacités de la CUA

Le secrétaire exécutif de l'ACBF, le Pr Emmanuel Nnadozie a rencontré le 28 avril 2014 à Addis-Abeba M. Erastus Mwencha, vice-président de la Commission de l'Union africaine. Le Pr Nnadozie a réaffirmé que la Fondation continuerait à aider l'organisation continentale à faire face à ses besoins de renforcement des capacités. Depuis l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'ACBF a été un important partenaire de l'UA en matière de renforcement des capacités sur le continent à travers les communautés économiques régionales (CER) et agences affiliées. Le coût total de l'intervention de l'ACBF s'élève à ce jour à 11,8 millions USD.

Soulignant certains déficits des capacités qui restent à combler au sein de l'UA, M. Mwencha a indiqué que la Commission avait besoin de l'assistance de la Fondation dans l'amélioration des capacités de suivi et d'évaluation, un domaine où, poursuit-il, la Commission accuse « un déficit important ». Dernièrement, l'ACBF a aidé à la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités et d'appui institutionnel de l'Union africaine (AU –CAP) – un programme prévu pour 2007 à 2010. D'un de 5 millions USD sur quatre ans, la subvention est arrivée au moment où le secrétariat de l'UA tient à poursuivre de manière plus efficace son programme de transformation institutionnelle.

La contribution de l'ACBF a porté sur les domaines essentiels de la planification stratégique, du suivi et de la communication de l'information. Elle a couvert également les processus intégrés de coordination interne, le pilotage de la gestion du changement et les systèmes de gestion des connaissances. Ces interventions ont eu des effets positifs sur les employés de la Commission qui ont bénéficié de programmes de formation interne, améliorant ainsi la gestion financière, l'obligation de rendre compte et la transparence. Le programme a également contribué à :

- renforcer le cadre d'intervention permettant à la CUA de collaborer plus efficacement avec les CER et autres organes de l'UA,
- la mise en place par la Commission de processus et mécanismes efficaces de partenariat, de maillage, de coordination et de consultation et dialogue axés sur le renforcement des capacités
- la mise en œuvre du plan d'action stratégique de l'UA par un échantillon de programmes thématiques.

Le financement et l'appui technique de l'ACBF ont également facilité et contribué en 1992 à la mise en place d'une cellule d'appui à l'analyse des politiques (PASU) au sein de l'organisation continentale avec une subvention totale de 3 millions USD. Par la suite, une seconde subvention, également de 3 millions USD, a été approuvée en 2006 (PASU II). L'intention globale du projet PASU est de renforcer les capacités de la Commission en matière d'analyse des politiques et d'appui à l'action des CER dans l'intégration des régions africaines, leur permet-

tant ainsi d'être des composantes de base de la communauté économique africaine. L'ACBF a également contribué à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de renforcement institutionnel et des ressources humaines de la CUA dans les domaines de la formation, la recherche et l'analyse des politiques. Par ailleurs, elle a entrepris une étude évaluant la performance des CER et recommandé des stratégies pour faire face à leurs défis. La Fondation a aussi financé partiellement l'envoi de délégués africains à la conférence des intellectuels africains qui a eu lieu au Brésil en juillet 2006.

PARTENARIATS

Partenariat de l'ACBF avec le département australien des Affaires étrangères et du Commerce

En janvier 2012, le département australien des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT) a engagé la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique comme gestionnaire de la subvention destinée au programme de mobilisation communautaire Australie – Afrique. Le contrat prévu initialement pour deux ans a été prolongé en début d'année de six autres mois jusqu'au 15 juillet 2014. AACES est un partenariat entre le DFAT, 10 organisations non-gouvernementales australiennes et leurs partenaires africains. Le programme contribue à la stratégie d'aide de l'Australie à l'Afrique à travers des interventions communautaires autour de l'eau et de l'assainissement, la sécurité alimentaire, la santé de la mère et de l'enfant. Le rôle de l'ACBF est d'apporter au programme un appui logistique efficient et efficace en temps opportun en facilitant la communication, la coordination et la gestion de ses activités.

Le DFAT négocie actuellement avec l'ACBF une prolongation du contrat de 24 mois quand il arrivera à expiration en juillet 2014. L'ACBF pourra tirer profit des enseignements essentiels suivants en vue de continuer à ajouter de la valeur ajoutée aux programmes :

- partage de l'apprentissage et résultats des synergies en matière d'efficacité et

d'efficacité. Ce qui donne à l'ACBF une grande occasion de créer une plateforme solide qui permettra de faciliter l'apprentissage et le partage entre les partenaires AACES. L'ouverture de la bibliothèque virtuelle de l'ACBF aux partenaires AACES est un moyen de réaliser cet objectif.

- Vers la fin du programme, l'ACBF pourrait aider à la production d'une étude de cas globale en mettant l'accent sur les enseignements tirés.
- L'ACBF peut utiliser ses divers réseaux médiatiques et son expérience afin de donner au programme la visibilité nécessaire. Cette action peut se réaliser à travers des visites sur le terrain ou des campagnes médiatiques structurées en collaboration avec les partenaires nationaux AACES ou les partenaires individuels qui mettront en exergue les réalisations du programme. Elle peut également utiliser ses divers réseaux de forums pour faire la publicité d'AACES aux niveaux du gouvernement et des acteurs industriels clés.
- Il importe de renforcer les capacités des partenaires AACES afin de documenter les exemples de réussite. L'ACBF pourrait accompagner cette action par la formation en photographie, techniques rédactionnelles et production vidéo.

dans les organes du G20. Il est intéressant de noter que l'Association des banques centrales africaines n'est pas membre de sa commission de stabilité financière, par exemple.

L'université Griffith d'Australie en partenariat avec l'institut Lowy de politique internationale, ont réuni le 5 mai des experts en développement à Brisbane à l'effet de discuter de la pertinence du G20 dans l'arène du développement. La conférence avait pour thème le « G20 et le développement ». Parmi les orateurs invités on note, le secrétaire exécutif de l'ACBF, le Pr Emmanuel Nnadozie qui a partagé ses points de vue sur l'organisation sous l'angle des pays en développement. Sa communication a porté sur la pertinence du G20 pour les économies africaines et le niveau d'appui de ses actions pour le développement du continent.



CONNAISSANCES ET APPRENTISSAGE

Le G20 peut impacter plus positivement les Africains moyens

Les observateurs estiment que l'avènement du groupe des 20 (G20) et des nations émergentes n'a pas accordé beaucoup d'attention aux priorités de développement de l'Afrique. S'il est vrai que l'Afrique du Sud est membre à part entière et que la Commission de l'union africaine (CUA) ainsi que l'Agence de planification et de coordination du NEPAD sont représentées à ses sommets annuels, on pourrait au mieux décrire cette présence de symbolique car elles influent à peine sur la vision des choses. D'autres organisations africaines sont également sous-représentées

Le continent attend de l'organisation qu'elle aide à rendre sa croissance plus résiliente aux chocs extérieurs et à créer plus d'emplois afin de développer les secteurs qui présentent de grands effets multiplicateurs, parmi lesquels la fabrication et l'agriculture, a déclaré le Pr Nnadozie. Mais il n'est pas difficile de constater pour l'instant que le G20 n'a pas impacté de manière significative la vie de l'Africain moyen.

« L'engagement du G20 ne reflète pas nécessairement la réalité des pays et des priorités africains comme le renforcement des capacités de production, une meilleure productivité, la valeur ajoutée et l'industrialisation accélérée, » a poursuivi le Pr Nnadozie. « Si le G20 veut ajouter de la valeur, il doit véritablement accompagner les efforts de l'Afrique visant à promouvoir la trans-

formation économique par l'industrialisation, la croissance économique et l'emploi. »

Il doit, entre autres :

- accorder une attention aux priorités de développement du continent parmi lesquelles le développement des infrastructures ;
- s'aider de l'appui technique et des services consultatifs d'organismes tels que la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD),
- renforcer les capacités de coordination des organisations régionales et sous-régionales du continent,
- renforcer les capacités de négociation des pays africains pour plus d'efficacité dans les processus du G20, les capacités d'analyse afin de contrôler les flux financiers et commerciaux et les capacités de suivre la mise en œuvre et l'impact des programmes et projets du G20, y compris l'efficacité de leur engagement dans les processus et enfin,
- accompagner les efforts de l'Afrique dans le renforcement de ces capacités à travers les organisations régionales et sous-régionales – CUA, NEPAD, l'ACBF et les communautés économiques régionales (CER).

La Communauté africaine de pratiques (AfCoP) publie 4 mémoires sur les connaissances et 6 études de cas

La Communauté africaine de pratiques (AfCoP) est un réseau de praticiens engagés à améliorer les capacités du public, du privé et de la société civile à se mobiliser efficacement et à améliorer la formulation et la gestion des politiques. Elle vise à encourager la prise de décision fondée sur des données probantes ainsi que la transparence dans l'utilisation des ressources publiques pour une offre de services efficace et tangible. Les membres de la communauté proviennent des praticiens à travers l'Afrique, des praticiens du développement Sud-Sud et autres passionnés du développement de l'Afrique. Cette fécondation réciproque de connaissances et d'idées se réalise

par l'apprentissage et le partage des connaissances sur la plate-forme d'AfCoP.

Mémoires et études de cas sur les connaissances :

Mémoires sur les connaissances

- Facilitation du commerce en Afrique
- Leadership politique et gouvernance pour des résultats
- Gestion de l'impact du changement climatique sur l'agriculture et le développement durable et autonomisation des femmes en vue de faire face au changement climatique
- Planification nationale et responsabilité

Études de cas d'AfCoP en partenariat avec les réseaux Youth for Results (Y4R) et Gender for Results (G4R)

- Amélioration de la qualité de l'éducation : cas des initiatives d'assistance à la communauté d'enseignants au Ghana
- Chômage des jeunes à travers le développement agricole : données du Malawi
- Analyse de la politique nigériane sur le chômage des jeunes : jeunes entrepreneurs et l'innovation au Nigéria (YOUWIN), études de cas
- Influencer sur la croissance inclusive par la consolidation de la paix et la réconciliation
- Le leadership féminin et la gouvernance locale au Sénégal. Le cas des comités de quartier de la commune de Louga
- Sensibilisation à la violence entre les sexes dans l'Eglise.

Télécharger les publications :

<http://afrik4r-fr.org/page/ressources>

<http://afrik4r.org/page/resources>

ARTICLE SPECIAL

Le CG plaide pour de meilleures capacités de mobilisation des ressources intérieures

La 23^e réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique a été abritée par le gouvernement de la République du Sénégal les 26 et 27 juin 2014 à Dakar avec pour thème : « Renforcement des capacités pour la mobilisation des

ressources intérieures en Afrique ». Au cours des travaux, les gouverneurs ont reconnu le rôle central du renforcement des capacités dans la recherche de solutions aux défis auxquels leurs pays respectifs sont confrontés. Ils ont noté en particulier la pertinence continue des interventions de l'ACBF telles que définies dans le troisième Plan stratégique à moyen terme (2012–2016).

Les gouverneurs ont reconnu dans le communiqué la pertinence du thème de la conférence face à un des principaux défis auxquels le continent est confronté. Ils ont indiqué qu'une mobilisation efficace des ressources intérieures permettra aux pays membres de mieux appuyer l'ACBF. Lors du forum de haut niveau qui a précédé leurs discussions statutaires, ils ont souligné la nécessité du renforcement des capacités dans la négociation des contrats, le recouvrement de l'impôt, la mobilisation de l'épargne et la gestion des dépenses. Les discussions ont porté sur le « Renforcement des capacités institutionnelles et financement pour la mobilisation des ressources intérieures », « Renforcement des capacités pour lutter contre les flux financiers illicites », et suivi et évaluation de la mise en œuvre du « Plan Sénégal Emergent » intitulé PSE–plan économique du pays hôte.

Dialogue de haut niveau

Les contraintes à l'absence de capacités de mobilisation des ressources intérieures sur le continent ont été identifiées. Elles comprennent les faibles revenus disponibles, la corruption généralisée, des systèmes financiers peu développés, les faiblesses de la politique fiscale, les insuffisances du système judiciaire et le faible soutien des populations face à certains problèmes de gouvernance. Toutes choses encourageant le phénomène qualifié de flux financiers illicites qui font perdre à l'Afrique des milliards de dollars qui auraient pu servir à améliorer ses infrastructures. Un panel de haut niveau organisé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), présidé par l'ancien président sud-africain, M. Thabo Mbeki, a estimé les pertes occasionnées par les flux financiers illicites au cours des dernières années à 50 milliards USD par an.

Afin de renforcer les capacités de lutte contre les flux financiers illicites, un plan d'action en neuf points a été examiné. Les pays africains devraient

résolument s'attaquer à la corruption, améliorer l'environnement politique pour la croissance économique, mettre l'accent sur le développement du secteur privé dans l'élaboration des politiques économiques et s'attaquer à certaines questions essentielles du développement du secteur financier. Ils devront également s'attaquer à la politique fiscale – aussi bien à sa structure que son administration, poursuivre la réforme du système judiciaire – la réforme des lois et le fonctionnement des organisations et organes du système d'application des lois et renforcement de l'efficacité du gouvernement dans le choix des projets et la prestation de services. Par ailleurs, les pays doivent coopérer avec les organisations et instances internationales ainsi qu'avec les gouvernements étrangers en mettant l'accent sur les mécanismes d'incitation, de réglementation et d'investigation, notamment dans la lutte contre les flux financiers illicites et mettre en place, au plan national, une structure de coopération – regroupant le gouvernement, le monde des affaires et la société civile – afin de s'attaquer aux questions ci-dessus de façon permanente.

La faible fiscalité constitue un autre moyen efficace de lutter contre les flux financiers illicites. Les institutions financières peuvent aider aussi à endiguer la fraude fiscale, la fuite des capitaux et le blanchiment d'argent. Un marché financier transparent peut également y aider.

Consolidation de la croissance

Le financement du renforcement des capacités devant provenir de l'imposition des revenus intérieurs, l'épargne de la population, la réaffectation des dépenses par le gouvernement et de l'aide extérieure, l'amélioration de la gouvernance et des politiques économiques aura pour effet de relancer l'économie. Le pays connaîtra non seulement un accroissement des recettes fiscales et un bond de l'épargne mais aussi le renforcement des revenus générés sur plusieurs années, ce qui se traduira par l'amélioration des revenus internes. Le processus ne nécessite pas d'énormes dépenses pour fonctionner mais une réaffectation de certaines dépenses et réordonner les priorités. Ce qui aura pour effet de stimuler l'aide extérieure sous forme d'assistance technique d'organisations multilatérales comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement ainsi que des partenaires au développement.

Afin que l'effort porte des fruits, il faut l'adhésion du public. Celle-ci peut s'obtenir par une communication efficace des politiques publiques aux citoyens, à travers les divers canaux médiatiques. L'action gouvernementale doit également faire l'objet de vote lors d'élections de façon à avoir la légitimité de l'électorat.

Enfin, le Sénégal, pays hôte, a saisi l'occasion du forum pour partager avec le CG, les grandes lignes du Plan Sénégal Emergent. Le PSE a été adopté en décembre 2013 et présenté aux partenaires au développement en février 2014. Le plan fixe un objectif de croissance annuelle de 7 % en vue de transformer structurellement l'économie et bâtir une société à visage humain. Le dialogue a porté essentiellement sur les capacités requises pour suivre et évaluer le plan.

Recommandations issues du dialogue :

- **Accroître la capacité fiscale et le taux de rentabilité sociale des investissements publics**

L'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures entraîne l'accroissement de la capacité fiscale du pays et du taux de rentabilité sociale des investissements publics. L'Afrique doit renforcer les capacités de négociation des contrats, de recouvrement de l'impôt et une meilleure mobilisation de l'épargne et de la gestion des dépenses.



- **Inverser la structure des économies africaines**

Bien que l'imposition du secteur informel soit politiquement impopulaire, les Etats africains ne

peuvent l'éviter. Cependant, ils devraient parallèlement développer les compétences entrepreneuriales de manière à ce que la structure des économies passe progressivement du secteur informel au secteur structuré, créant ainsi un meilleur environnement favorable au recouvrement de l'impôt et à la mobilisation de l'épargne des ménages.

- **Nécessité de l'appui permanent des donateurs**

Un dollar consacré au système fiscal en générerait plusieurs en impôts recouverts. Accompagner les réformes fiscales peut se traduire par une forte rentabilité en recettes fiscales. Dans ce cas, les donateurs devraient apporter plus de coopération afin de renforcer la mobilisation des ressources intérieures des pays africains.

- **Nécessité de s'attaquer à la dimension internationale de l'évasion fiscale**

Il est urgent de renforcer les capacités de négociation et développer les compétences et l'expertise permettant de s'attaquer à la dimension internationale de l'évasion fiscale, notamment par les multinationales.

L'ACBF a un important rôle à jouer

Concernant les capacités de mobilisation des ressources intérieures :

- la majorité des pays africains ayant un secteur informel naissant doté d'un potentiel de développement des économies nationales, l'ACBF devrait trouver les voies et moyens de partager les connaissances entre les pays, assurer une meilleure compréhension du secteur informel, élaborer des stratégies permettant de tirer des revenus de ce secteur ainsi que le moyen de le transformer en un secteur structuré.
- Le renforcement des capacités nécessite des capitaux patients et l'ACBF devrait évaluer les initiatives en cours de renforcement des capacités par rapport aux déficits à combler.

Concernant les flux illicites des fonds, l'ACBF peut apporter un appui à :

- l'évaluation de l'ampleur du phénomène
- la mise en place d'un groupe d'évaluation par les pairs sur la question
- la promotion du partage d'expériences afin que les pays puissent tirer parti de leurs bonnes pratiques respectives.

Communiqué de la 23^e réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de l'ACBF

1. La 23^e réunion du Conseil des gouverneurs de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) a été abritée par le gouvernement de la République du Sénégal les 26 et 27 juin à Dakar sous le thème : « Renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources intérieures en Afrique ».
2. Au cours de leurs délibérations, les gouverneurs de l'ACBF ont reconnu la centralité du renforcement des capacités dans la recherche de solutions aux défis auxquels leurs pays respectifs sont confrontés. Ils ont noté en particulier la pertinence continue des interventions de l'ACBF telles que définies dans le troisième Plan stratégique à moyen terme (2012–2016).
3. Les gouverneurs ont félicité le Secrétariat pour l'effort de restructuration de la Fondation afin de la rendre plus efficiente et plus efficace. Ils ont demandé de faire davantage d'efforts en vue de l'optimisation des ressources et pour plus de résultats. Les gouverneurs ont également reconnu le travail effectué par l'ACBF dans leurs pays respectifs, lequel a conduit à un accroissement significatif des contributions des pays membres africains. Ils ont insisté sur la pérennité de l'ACBF car les capacités restent une question importante des pays africains dans leur quête de transformation économique et qu'elle est l'unique moyen de prestation de services en matière de renforcement des capacités. Les gouverneurs ont également invité à plus d'appropriation de l'ACBF par les pays africains afin qu'ils apportent davantage de ressources financières.
4. Les gouverneurs ont encouragé le Secrétariat à explorer une coopération étroite et des relations synergiques avec les organisations régionales et sous-régionales d'Afrique. Afin d'y parvenir, ils ont recommandé un effort concerté d'innovation et de partage des enseignements de ce qui a été positif en matière de renforcement des capacités sur le continent.
5. Les gouverneurs ont par ailleurs demandé au Secrétariat d'arrimer ses interventions sur les

priorités de renforcement des capacités identifiées par les pays africains. Les partenaires au développement ont réaffirmé leur engagement à apporter l'appui technique et financière à l'ACBF et encouragé la Fondation à aligner son assistance sur les priorités régionales et nationales.



Ngozi Okonjo Iweala
Présidente du Conseil des gouverneurs

6. Les gouverneurs ont salué la pertinence du thème de la conférence face à un des principaux défis auxquels le continent est confronté. Ils ont fait remarquer qu'une mobilisation efficace des ressources intérieures permettra aux pays membres de mieux aider l'ACBF.
7. Lors du forum de haut niveau qui a précédé leurs travaux statutaires, les gouverneurs ont souligné la nécessité pour l'ACBF de les accompagner dans le renforcement des capacités de négociation des contrats, de recouvrement de l'impôt, de mobilisation de l'épargne et de gestion des dépenses.
8. Les gouverneurs ont noté par ailleurs que la majorité des pays africains étaient dotés d'un secteur informel naissant capable de développer les économies nationales. Ils ont recommandé à l'ACBF de trouver les voies et moyens d'avoir une meilleure compréhension de la structure des différentes économies de

façon à identifier l'intervention la plus efficace et la plus appropriée pour chaque pays et partager les connaissances entre les pays. À cet égard, les gouverneurs ont noté que le renforcement des capacités requiert des capitaux patients car il s'agit d'une entreprise de longue durée et demandé à l'ACBF d'évaluer les initiatives de renforcement des capacités en cours et les déficits à combler.

9. Les gouverneurs ont reconnu la nécessité de sauvegarder la viabilité financière de la Fondation et se sont engagés à accroître les moyens du fonds de dotation qui présente à ce jour un solde de cinq millions de dollars. Afin d'y parvenir, ils ont renforcé le comité de mobilisation des ressources qu'ils ont mis en place lors de leur dernière réunion annuelle à Libreville. Les membres du comité sont composés des pays suivants : Mali, Nigéria, Rwanda, Sénégal et Afrique du Sud, Togo. Ce dernier est élu président du comité.
10. Les gouverneurs ont renouvelé les membres du Comité de recrutement. Celui-ci se compose désormais des pays et institutions ci-après : Burundi, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Suède, Togo et Banque mondiale.

11. Les gouverneurs ont félicité le Nigéria pour sa présidence efficace du Conseil au cours des trois dernières années et souhaité la bienvenue au Gabon, qui va présider l'instance pour un mandat d'un an renouvelable. Ils ont invité le nouveau président à faire de la pérennité de la Fondation sa première priorité en veillant, entre autres initiatives, à ce que le comité de mobilisation des ressources devienne opérationnel dans les meilleurs délais.
12. Les gouverneurs ont exprimé leur gratitude au gouvernement de la République du Sénégal pour avoir abrité la 23^e réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de l'ACBF ainsi que pour l'hospitalité dont les délégués ont fait l'objet.

DAKAR, le 27 juin 2014

La présidente
Mme Ngozi Okonjo – Iweala
Ministre chargée de la coordination de
l'Economie
Ministre des Finances de la République
fédérale du Nigéria



18 – 19 juillet 2014

Atelier ACBF de validation des documents d'orientation sur les relations États-Unis – Afrique, Addis-Abeba, Éthiopie

5 – 6 août 2014

Sommet États-Unis – Afrique, États-Unis d'Amérique

13 – 15 août 2014

Réunion du Conseil d'administration de l'ACBF, Harare, Zimbabwe.

